

Service d'ophtalmologie

## Intervention/traitement proposé : injection intra-vitréenne

### Objectif

---

Il s'agit d'une injection de substances médicamenteuses directement à l'intérieur de l'œil. Ceci permet une nette amélioration de l'efficacité des traitements et une réduction significative des effets indésirables généraux.

### Nature

---

Le **vitré** est le constituant le plus volumineux de l'œil. De consistance gélatineuse, il occupe la partie postérieure de l'œil et est situé entre la **rétine** et le **crystallin**.

La **rétine** est la structure qui capte l'information lumineuse (pellicule des anciens appareils photos) et la transmet au cerveau via le **nerf optique**.

La **conjonctive** est une membrane vascularisée qui recouvre le blanc de l'œil (**la sclère**).

A votre arrivée, une mesure de la pression intra-oculaire est réalisée et l'œil à traiter est promptement identifié. Lors de la préparation, l'infirmière instille des collyres anesthésiants.

A votre tour, vous serez installé dans une cabine et vous y revêtez une blouse, ainsi qu'un bonnet et des chaussons. Puis vous êtes installé dans salle dédiée spécifiquement aux injections intra-vitréennes en position allongée sur le dos. L'œil est à nouveau anesthésié au moyen d'un collyre, puis les paupières et l'œil sont désinfectés avec un produit contenant de l'iode.

**Merci de prévenir l'équipe en cas d'allergie avérée à l'Isobétadine.**

Suivant votre ophtalmologue, une première injection sous-conjonctivale d'anesthésiant peut ou pas être réalisée. Cette première injection est indolore.

Ensuite, votre visage est recouvert d'un champ stérile. Afin de garder l'œil bien ouvert, vos paupières sont écartées à l'aide d'un écarteur spécifique. L'injection ne dure que quelques secondes. Une aiguille **très fine** est introduite à travers le blanc de l'œil (la sclère), à un endroit précis, où les structures nobles de l'œil seront préservées. Durant le traitement, vous restez en contact direct avec l'ophtalmologue et vous pouvez lui parler. Nous vous demandons toutefois de rester immobile et de ne pas approcher les mains de votre visage

### Contre-indication

---

Si vous souffrez d'un état infectieux (toux, rhume, conjonctivite, bronchite, ...) dans les jours qui précèdent l'injection, nous vous demandons, dès que possible, de prendre contact avec le service d'ophtalmologie. Il est possible que votre traitement soit retardé jusqu'à votre guérison

### Effets secondaires

---

Le plus souvent, vous ne ressentez aucune douleur post-injection. Parfois, une sensation de grain de sable, une gêne est possible. Ceci peut être dû à plusieurs facteurs dont la présence d'une sécheresse oculaire préalable et l'usage de désinfectants oculaires. Classiquement, elle disparaît dans les jours suivant le traitement.

Après l'injection des substances, il est possible que vous voyiez de petites taches dans votre champ visuel. Celles-ci sont dues à la présence du produit injecté dans le **vitré** et parfois de petites bulles d'air. Ces troubles visuels disparaissent spontanément en quelques jours.

Une hémorragie conjonctivale apparaît parfois au point d'injection ; elle est plus ou moins visible et disparaît en quelques jours également.

Il est recommandé, durant les 4 jours post injection, de ne pas vous laver les cheveux et d'aller à la piscine.

Après l'injection, aucun pansement ne sera nécessaire et il n'est pas non plus indispensable de porter une protection solaire. En général, vous quittez rapidement l'hôpital et les rendez-vous suivant vous auront déjà été donnés.

**Votre ophtalmologue se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.**

## Risques pertinents

---

Des complications peuvent survenir et être transitoires ou définitives. Elles peuvent nécessiter un traitement médical ou chirurgical.

La complication la plus fréquente est sans conséquence. Il s'agit de l'hémorragie sous-conjonctivale (le blanc de l'œil devient rouge au niveau de l'injection) qui se résorbe spontanément en quelques jours.

Les autres complications sont très rares, et peuvent survenir malgré les précautions rigoureuses prises par le médecin. Exceptionnellement et comme pour toute chirurgie oculaire, elles peuvent prendre un caractère de gravité pouvant conduire à une perte de la vision, et dans les cas les plus rares à la perte de l'œil :

- Infection qui se manifesterait par une baisse de la vision, des douleurs et une rougeur de l'œil. Si vous perceviez ces symptômes dans les heures ou les jours qui suivent l'injection, contactez immédiatement votre ophtalmologiste ou le centre hospitalier le plus proche pour être pris en charge sans retard.
- élévation de la pression intra-oculaire, nécessitant un traitement médical ou chirurgical.
- Lésion du cristallin à l'origine d'une cataracte.
- Hémorragie intra-vitréenne.
- Décollement de rétine.

## Alternatives

---

Suivant votre pathologie (rétinopathie diabétique, dégénérescence maculaire liée à l'âge, thrombose veineuse, ...), votre ophtalmologue pourra vous indiquer s'il existe des alternatives à l'injection intra-vitréenne mais elles seront, en général, moins efficaces.

## Répercussions financières

---

Contactez le Service Financier Patients

[sfp@ghdc.be](mailto:sfp@ghdc.be)

060/11.07.00 (entre 08h30 et 14h00)

Site Les Viviers, Rue du Campus des Viviers,1 à 6060 Gilly

Des permanences sont organisées les lundis et mardis de 8h30 à 12h et les mercredis et jeudis de 12h30 à 16h.

Durant les mois de juillet et août, une permanence est organisée les lundis et mardis de 08h30 à 12h et le jeudi de 12h30 à 16h.

## Conséquences en cas de refus ou de retrait de consentement

---

L'intervention ne pourra être réalisée.

Je, soussigné, ..... reconnais que la nature de l'intervention, ainsi que les risques, m'ont été expliqués en termes que j'ai compris et qu'il a été répondu de façon satisfaisante à toutes les questions que j'ai posées.

J'ai disposé d'un délai de réflexion suffisant.

Je comprends que l'explication reçue ne peut être exhaustive et que d'autres conséquences peuvent arriver.

Je reconnais ne pas avoir reçu de certitude totale quant au résultat mais bien aux moyens qui seront mis à ma disposition.

J'autorise dès lors, par la présente, mon ophtalmologue, le Docteur ....., ses associés et assistants à pratiquer sur moi l'injection intra-vitréenne.

Je suis conscient qu'un patient ne peut conduire sa voiture tant que la vision n'a pas récupéré un niveau satisfaisant par rapport à la réglementation en vigueur.

Quant à l'aspect des frais, j'ai été informé que j'ai la possibilité d'obtenir des informations auprès du service facturation du GHdC. Votre ophtalmologue peut également vous expliquer la réglementation concernant les conditions de remboursement des honoraires et des produits pharmaceutiques utilisés.

Signature du patient

Signature du représentant légal

Date : .....

Date : .....

| Rédaction   | Validation                          | Vérification   | Approbation                               |
|---|-------------------------------------|--|---|
| Dr David Francart,<br>Ophtalmologue                     | Luana Di Stefano,<br>Documentaliste | Dr Luc Dewolf,<br>Chef de service<br>d'ophtalmologie | Dr Manfredi Ventura,<br>Directeur médical |
| Didier Bleeckx,<br>Réfèrent qualité et<br>accréditation |                                     |  |   |

OPHTAL-CE-005 – V01 – Approuvé le 18/12/2023

Date de la prochaine révision : 18/12/2026

